

Déjeuner de Presse

7 juin 2023

Les câbles et accessoires d'énergie et de communication au cœur de l'évolution des réseaux d'infrastructures

Maintien de l'activité globale des adhérents du SYCABEL en 2022

Des perspectives contrastées pour les années à venir



Relations Presse :

Catherine Barret-Bonnin - Tél : 06 10 85 87 32 - Courriel : mcbaret.bonnin@gmail.com

Intervenants

Franck Baron	Président du SYCABEL, Directeur Général de PRYSMIAN France et Belgique
Jacques de Heere	Vice-Président du SYCABEL en charge des Télécoms, Vice-Président du Comité Stratégique de Filière « Infrastructures Numériques », PDG d'ACOME
Marie-Thérèse Blanot	Déléguée Générale du SYCABEL

Un nouveau Président pour le SYCABEL

Monsieur Franck Baron a été porté à la présidence du SYCABEL en janvier 2023 afin de remplacer de Monsieur Eric Francey qui a fait valoir ses droits à la retraite. Franck Baron est actuellement Directeur Général de PRYSMIAN pour la France et la Belgique. Diplômé de Supélec, il a rejoint l'industrie du câble en 2011 et y a exercé plusieurs fonctions opérationnelles en France et en Europe. Il est entré au Bureau du SYCABEL en 2018 et en est devenu trésorier en 2022.



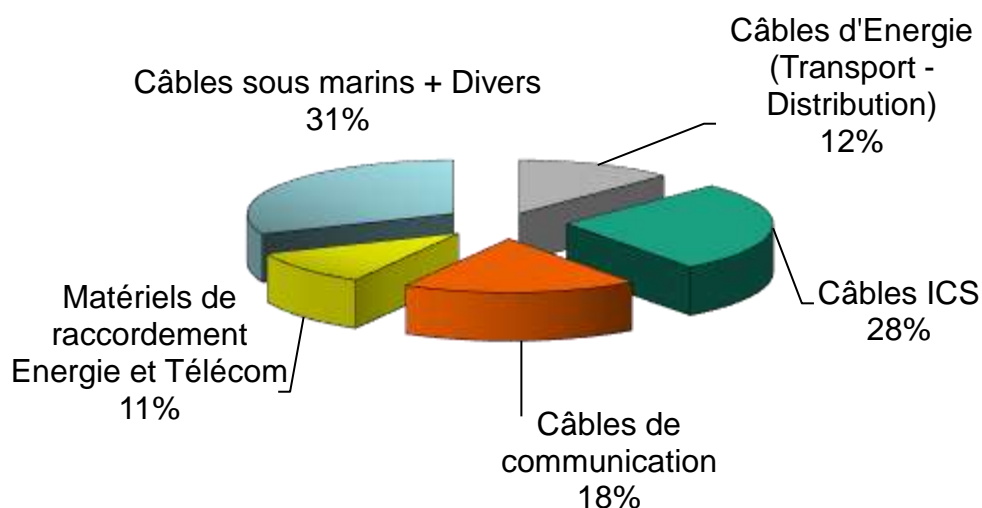
Maintien de l'activité globale des adhérents du SYCABEL en 2022

Dans le contexte d'instabilité économique et politique mondiale de l'année 2022, l'industrie française du câble a été touchée de plein fouet par des difficultés grandissantes pour s'approvisionner en matières plastiques, en cuivre et en aluminium, associées à une forte hausse du coût de l'énergie. Malgré l'incertitude qui a pesé sur la fabrication des câbles et une absence totale de visibilité, la Profession a fait face et n'a cessé d'appeler à privilégier une production locale, socialement responsable et bas carbone, respectueuse des exigences techniques, des normes en vigueur et des règles de l'art.

► L'industrie du câble résiste

L'activité des fabricants de fils et câbles électriques et de communication et leurs accessoires s'est malgré tout maintenue en 2022. Tout en intégrant les variations des cours des matières premières, leur chiffre d'affaires s'est établi à **3,8 milliards d'euros**, en hausse globale de 10 % par rapport à 2021.

Il faut souligner, comme tous les ans, l'incidence sur les résultats globaux du marché des câbles sous-marins qui évolue au rythme de projets cycliques. Si l'on exclut ce segment, la hausse des ventes est de l'ordre de 3 % en 2022 par rapport à 2021.



Répartition du chiffre d'affaires global en 2022

Hors câbles sous-marins, les exportations représentent 34 % du chiffre d'affaires total.

Considérée sur une période de 12 ans, la répartition des ventes par secteurs, réalisées par les membres du SYCABEL, met en évidence une certaine variabilité.

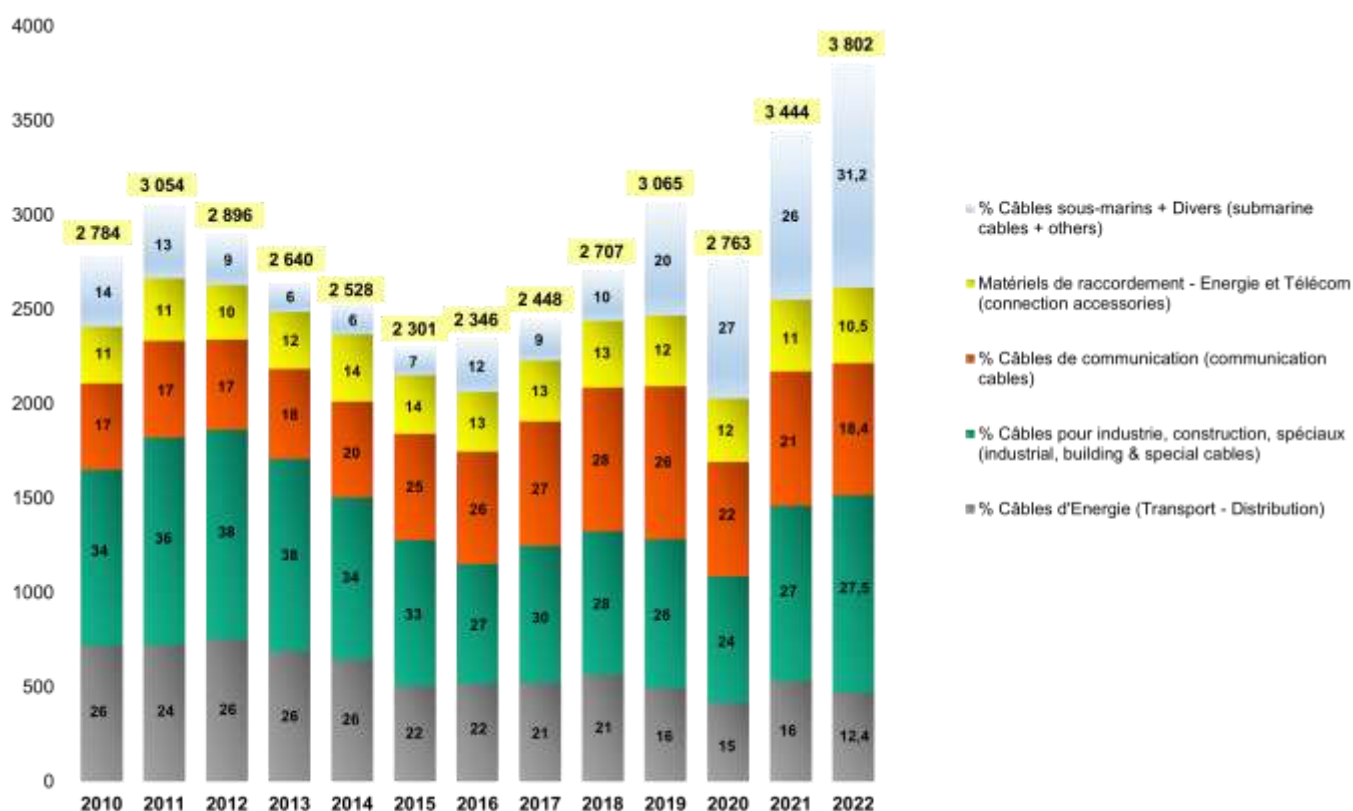
En valeur

Malgré un léger rebond en 2021, la part des câbles d'énergie représente 12,4 %, en retrait de 3 points ½.

Après plusieurs années de croissance soutenue de 17 % en 2010 à 28 % en 2018, les câbles de communication chutent à 18,4 %.

Les câbles pour l'industrie et la construction se maintiennent avec 27,5%.

Bien qu'oscillant quelque peu, la part des matériels de raccordement témoigne d'un relatif équilibre.

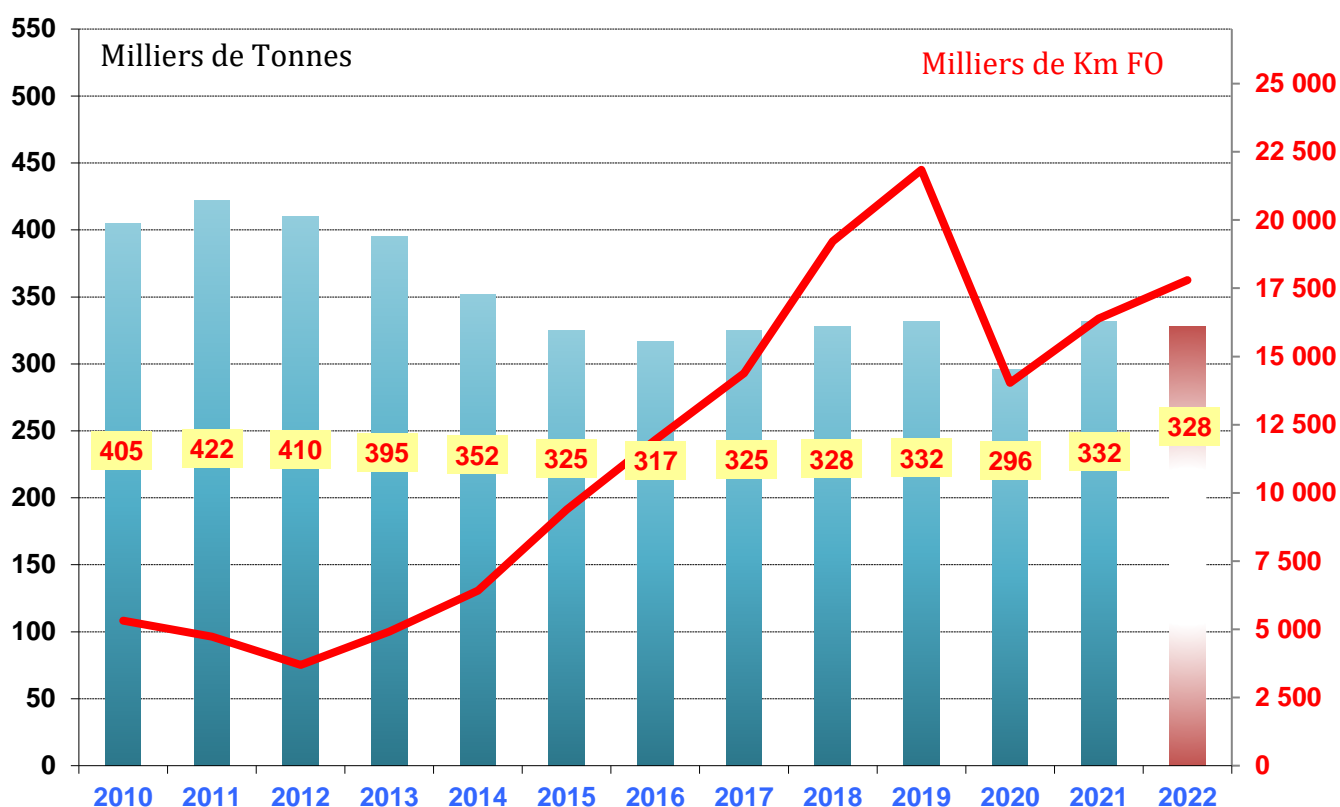


Evolution et répartition du chiffre d'affaires de 2010 à 2022 en M€ HT

En volumes

La **production globale de câbles**, hors câbles sous-marins et câbles à fibre optique, est stable par rapport aux années précédentes, exception faite de 2020, avec un total de 328 milliers de tonnes tous produits confondus. Le tonnage des métaux conducteurs livrés en câbles à âmes métalliques s'élève à 184 300 tonnes. Parallèlement, les **volumes de fibres optiques livrées en câbles**, toutes familles confondues, connaissent une quasi stabilité.

En métropole, les tonnages de métaux perdent environ 10 %, tandis que le kilométrage de fibres optiques livrées en câbles baisse de 17 % à 13,6 millions de kilomètres qui sont à comparer avec les 19,6 millions de 2019 alors que le déploiement du FttH battait son plein.



Production globale de câbles de 2010 à 2022
(milliers de tonnes et de km de fibres optiques)

Une année de contrastes en métropole

Les résultats de 2022 sont à apprécier de manière différenciée car ils découlent de la demande propre à chaque secteur économique. Des disparités notables sont relevées selon les marchés et les gammes de produits.

Dans le domaine des **réseaux d'énergie**, le chiffre d'affaires s'est inscrit en légère hausse en métropole tandis que les volumes accusent un repli, essentiellement en HTA. En revanche, les réseaux de distribution à basse tension sont en croissance.

Les **matériels de raccordement des réseaux d'énergie** suivent cette tendance.

En ce qui concerne les **câbles destinés à la construction et à l'industrie**, l'importation atteint son niveau le plus haut depuis 2015. L'année 2022 marque le pas en volume dans l'hexagone alors que le chiffre d'affaires progresse de plus de 10%.

Pour leur part, tous les segments de marché des **câbles de données** sont en recul, à l'exception des câbles à fibre optique dont le volume total France et export croît sensiblement de plus de 40 %. Les câbles à paires torsadées destinés aux installations tertiaires et industrielles perdent plus de 10 % en volume par rapport à 2021.

Les résultats des **câbles de télécommunications à fibre optique** pour 2022 se traduisent sur le marché national par un recul de l'ordre de 20 %. Cette baisse notable est consécutive au ralentissement des déploiements liés au Plan France Très Haut Débit qui touche à sa fin et, parallèlement, au maintien d'un niveau d'importations très soutenu.

Les volumes de **câbles métalliques** diminuent de près d'un tiers par rapport à 2021 en raison de la fermeture programmée de la « boucle locale cuivre ».

Les **accessoires** pour les réseaux de télécommunications pâtissent également de la fin du Plan France Très Haut Débit et de la fermeture de la boucle locale cuivre. Les accessoires pour les réseaux optiques voient leur chiffre d'affaires baisser de 5 à 47 % selon les segments. Celui des accessoires pour la boucle locale cuivre accuse un recul de 25 %. Comparé à 2021, le niveau d'exportations global sur l'ensemble des segments est stable à -1%.

► **Fort impact de la hausse des prix des matières premières et de l'envolée du coût de l'énergie sur l'industrie du câble**

Début 2022 : le SYCABEL en alerte

Compte-tenu du poids prépondérant des matières premières et de l'incidence du coût de l'énergie dans le prix de revient des câbles, l'accélération des hausses de prix constatée dès le début de 2022 a affecté très durement les adhérents du SYCABEL.

C'est pourquoi, le SYCABEL a alerté ses partenaires et les autorités dès mars 2022 sur la crise touchant l'ensemble des composants de l'industrie du câble.

Il s'est ainsi rapproché des syndicats professionnels représentant les utilisateurs de câbles électriques, les distributeurs et les installateurs, ainsi que les grands donneurs d'ordre publics afin de les tenir informés de l'évolution de la situation et de prévoir une meilleure anticipation des besoins.

L'aluminium, l'un des deux métaux les plus utilisés dans la fabrication des conducteurs de câbles, principalement présent dans le réseau de transport et de distribution de l'électricité, affichait une nette accélération de l'augmentation de son cours et de celle de la prime lingot aluminium, dopée par le coût de l'énergie.

Le cours LME de l'aluminium avait pris plus de 50% en un an et avait vu sa valeur doubler depuis 2020. La moyenne du LME qui s'élevait à 1 489 €/T en 2020 et à 2 096 €/T en 2021, en hausse de 41% en un an, atteignait 3 213 €/T le 9 mars 2022, soit une augmentation de 53% par rapport à sa moyenne de 2021.

En ce qui concerne la prime lingot aluminium DDP Rotterdam, sa valeur moyenne entre 2020 et 2021 était multipliée par deux et par près de 4 en deux ans, entre 2020 et 2022. Au 11 mars 2022, elle était de 557,5 \$/T.

Dans un contexte de conflit armé entre la Russie et l'Ukraine, le prix de l'énergie s'est envolé. Il faut souligner que cette hausse venait s'ajouter à une augmentation continue et sensible depuis 2020. Ainsi, l'électricité a vu son cours multiplié par 7 entre février 2020 et février 2022, tandis que celui du gaz a été multiplié par 10 sur la même période.

La crise géopolitique accentuant ce phénomène, le prix du gaz s'est lui aussi envolé à 203,4 €/ MWh au 9 mars 2022, soit plus de 20 fois son cours de 2020.

Le prix de l'électricité à usage industriel E1101 €/MWh, ayant une incidence immédiate sur la production des câbles, a non seulement fortement augmenté entre 2020 et 2021, doublant sa valeur moyenne annuelle, mais atteint 186 €/MWh, soit une multiplication par près de quatre par rapport à sa valeur de 2021.

Le prix du gaz E0913 Gaz France PEG €/MWh, dont la moyenne annuelle de 2020 était de 9,3 € MWh, a été multiplié par près de 5 pour atteindre en 2021 une moyenne de 45,85 €/MWh, puis à nouveau par 4 pour s'établir au 9 mars 2022 à 203,4 €/MWh.

La hausse des cours du pétrole aura des conséquences durables sur les matières plastiques de base comme sur certains additifs incorporés dans les mélanges utilisés en câblerie tel le peroxyde et l'antioxydant, de même que sur les silicones et le polyuréthane utilisés dans les câbles spéciaux ou les matériels de raccordement. Les délais de livraison qui subissaient déjà des allongements pouvant être supérieurs à 6 mois, pourraient même être reportés bien au-delà.

A titre d'exemples, citons l'évolution des cours de deux matières plastiques majeures, celle de l'indice PEBD N0808 qui a enregistré une hausse de plus de 80 % sur la période de 2020 à 2022 tandis que la valeur moyenne de l'indice PVC N0806 a doublé sur la même période.

L'accroissement du cours du Brent a impacté également le coût des transports.

Apportant une menace supplémentaire sur des marchés déjà en vive tension, la guerre en Ukraine provoque des incertitudes sur les délais et les capacités d'approvisionnement, en particulier, pour ce qui concerne l'industrie du câble, sur le gaz, l'aluminium, le nickel et le bois. La Russie, via l'alumine ou le fil machine, fournit en effet une part importante des besoins européens d'aluminium.

Le nickel, métal utilisé entre autres dans l'inox et différents alliages en câblerie, après avoir vu son cours multiplié par 3,5 et atteindre 100 000 \$/T a même été suspendu par le LME le 8 mars 2022 interdisant momentanément toute offre.

Les tourets en bois contreplaqué ont été, pour leur part, directement impactés par la crise, le bois de bouleau dont ils sont constitués venant majoritairement de Russie.

L'ensemble de la profession est resté mobilisé tout au long de l'année pour trouver d'autres sources d'approvisionnement afin de limiter l'impact des tensions sur la production et la livraison de câbles et de matériels de raccordement.

Fin 2022 : la situation se dégrade encore

Bien que les cours des matières premières aient commencé à baisser, force était de constater en fin d'année 2022 que l'énergie se maintenait à des niveaux de prix extrêmement élevés, qu'il s'agisse de gaz ou d'électricité. C'est pourquoi, le SYCABEL a attiré une fois encore l'attention sur cette situation préoccupante.

La part de l'énergie dans la fabrication des câbles d'énergie et de communication est prépondérante. En effet, l'activité des membres du SYCABEL consiste principalement à transformer des matières premières en produits clefs du transport de l'électricité ou des données, primordiaux pour accompagner les transitions, tant énergétique que numérique.

Il s'agit de la transformation des métaux - cuivre, aluminium, acier - et des matières plastiques - PE, PVC -, ainsi que de la silice pour la fabrication des fibres optiques.

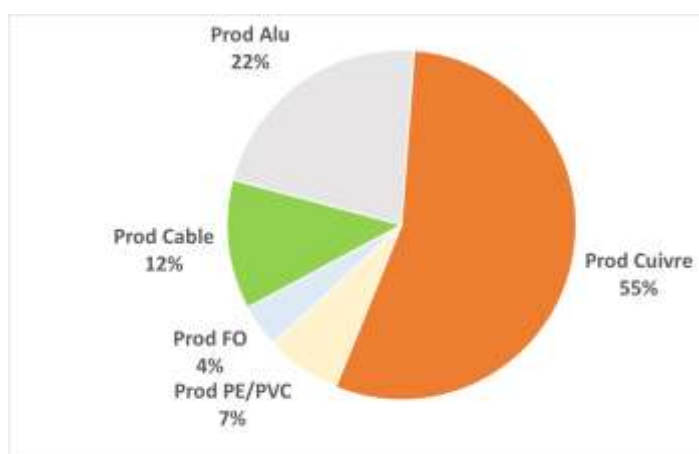
Il en résulte une importante consommation d'énergie qui, en 2021, a atteint près de 450 000 MWh. Le prix de l'énergie à usage industriel n'a cessé de croître ces deux dernières années, pénalisant fortement le coût de production des câbles.

Moyenne annuelle	2020	2021	2022
Electricité €/MWh indice E1101	32,16	107,98	275,07
Gaz €/MWh indice E0913	9,23	45,84	97,41

Evolution du coût de l'énergie de 2020 à 2022

En deux ans, les câbliers ont vu exploser leurs dépenses liées à l'énergie, les coûts de l'électricité et du gaz étant multipliés par un facteur de l'ordre de 10. Cette envolée des prix représente près de 85 millions d'euros sur deux ans, soit environ 3,5% du Chiffre d'Affaires de la Profession en 2021 et également en 2022.

Ainsi que le graphique ci-dessous l'illustre, l'énergie nécessaire aux différentes phases de production des câbles, depuis la transformation de la matière première jusqu'à la fabrication des câbles proprement dite, se répartit comme suit :

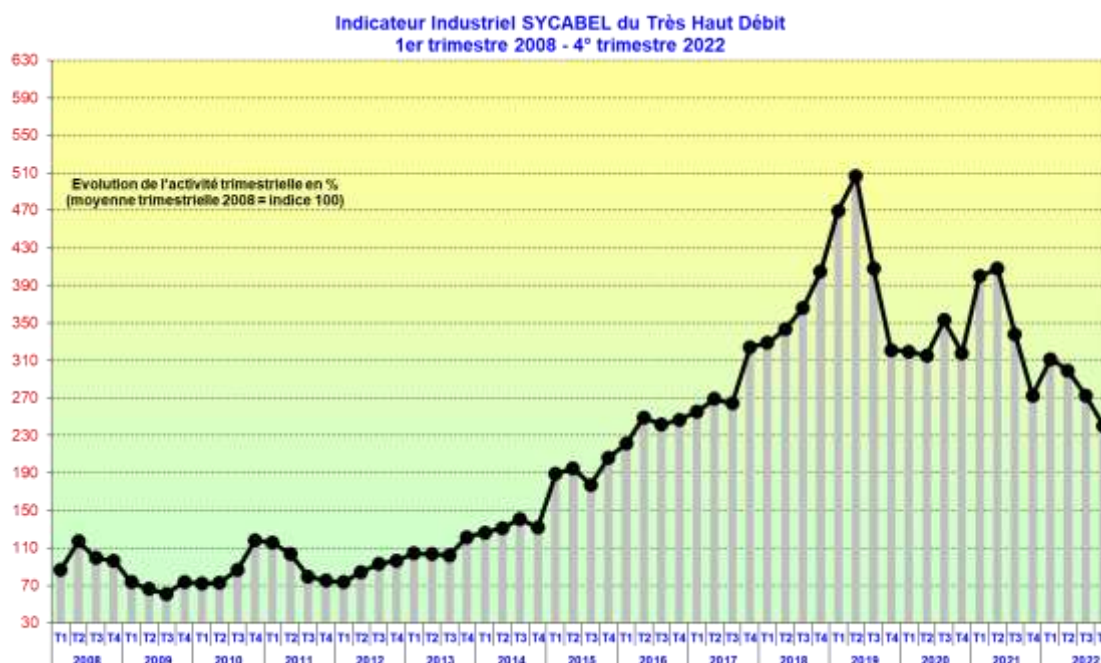


*Répartition de l'énergie consommée en 2021
au cours du cycle industriel complet de fabrication des câbles*

Bien que la filière industrielle du câble soit particulièrement fragilisée, les adhérents du SYCABEL sont demeurés déterminés à relever ce défi et ont tout mis en œuvre pour s'adapter. Ils ont rappelé néanmoins l'impérieuse nécessité d'avoir accès à une énergie disponible, décarbonée et compétitive, élément vital dans la chaîne de valeur de production des câbles.

► Décroissance confirmée des livraisons de câbles à fibre optique

Revenant à un niveau non observé depuis 2016, l'Indicateur industriel du Très Haut Débit du SYCABEL fait apparaître un fléchissement annuel de 21 % en 2022, dans la continuité de la baisse enregistrée en 2021.



L'exécution du Plan France Très Haut Débit s'est poursuivie à une cadence soutenue en 2022 tant au plan du déploiement que des abonnements afin de tenir l'objectif de généraliser la couverture totale du territoire en fibre optique à l'horizon 2025. Cette tendance ne se trouvant pas répercutée dans les chiffres de la Profession, elle a mis en évidence la progression soutenue à un niveau élevé des importations de câbles à fibre optique et de leurs accessoires.

Dans un contexte d'instabilité économique et politique mondiale, l'industrie française du câble, qui est toujours confrontée à une augmentation continue de ses coûts de production, n'a cessé d'appeler à privilégier la production locale, socialement responsable et bas carbone, respectueuse des exigences techniques, des normes en vigueur et des règles de l'art.

Les câbles électriques et de communication : des produits clefs pour relever les défis à venir des transitions énergétique et numérique

► 2023 : une année de transitions

L'économie mondiale subit des forces contraires : elle bénéficie des plans de relance en Europe et de la baisse des prix des matières premières, mais doit composer avec une inflation élevée persistante et une situation géopolitique incertaine. Estimée à 8,7 % en 2022, l'inflation mondiale s'infléchirait à 7 % en 2023.

L'activité mondiale devrait ralentir en 2023 et le FMI a revu en nette baisse ses prévisions de croissance qui atteindrait 2,8% contre 3,4% en 2022.

Selon les projections, la croissance pour la zone Euro s'établirait à 0,8 % en 2023, la France étant légèrement inférieure à 0,7 %.

En dépit de ce contexte morose, le SYCABEL aborde 2023 comme un tremplin vers les transitions énergétique et numérique au cœur desquelles les câbles jouent un rôle prépondérant.

Transition énergétique et évolution des réseaux

L'urgence climatique s'est traduite dans les textes européens et nationaux. La nécessité d'un réseau de transport et de distribution, robuste et adapté, est clairement un enjeu majeur de la transition énergétique.

A l'horizon 2040, le raccordement des énergies renouvelables et le déploiement des infrastructures des mobilités électriques devront avoir abouti. Il va en découler l'accélération du rythme d'évolution du réseau national mais aussi européen. Afin de mener à bien cette mutation, l'industrie française du câble va accompagner RTE et Enedis et, plus largement, l'ensemble des DSO (Réseau de Distribution Electrique) et TSO (Réseau de Transport Electrique) européens.

D'ores et déjà, deux publications dessinent les grandes lignes de perspectives favorables aux fabricants de câbles. Il s'agit du rapport de RTE intitulé « Futurs énergétiques 2050 » publié en octobre 2021 et du document préliminaire « Plan de développement de réseau » de Enedis paru en janvier 2023.

C'est ainsi que plus de 80 GW seront raccordés au réseau de distribution (Enedis) à l'horizon 2035 et 110GW en 2040. En parallèle, 9,2 GW offshore seront raccordés au réseau de transport (RTE) à l'horizon 2033.

Concernant l'intégration des EnR (Eolien offshore et Photovoltaïque), des parcs offshore éoliens seront à connecter sur l'ensemble des côtes françaises, notamment sur la façade ouest. Pour les 9 parcs qui seront mis en service à l'horizon 2030, RTE estime avoir besoin de 3270 km de liaisons sous-marines qu'il faudra, par ailleurs, connecter au réseau électrique continental.

Pour sa part, le photovoltaïque va connaître un développement massif, sa puissance passant, selon la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, de 9GW à 44GW en 2028. Enedis déclare devoir raccorder 51 GW à l'horizon 2035.

Il convient de noter qu'à partir du 1er juillet 2023, l'article 11 du projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables va entrer en vigueur. La loi prévoit désormais que tous les parkings extérieurs de plus de 80 places devront être équipés de panneaux solaires sur au moins la moitié de leur surface.

La prise en compte de l'Intégration de la mobilité électrique à travers les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) va également générer des raccordements.

A cet égard, Enedis devra raccorder 13 millions de véhicules électriques à l'échéance 2032 pour atteindre 27 millions en 2040.

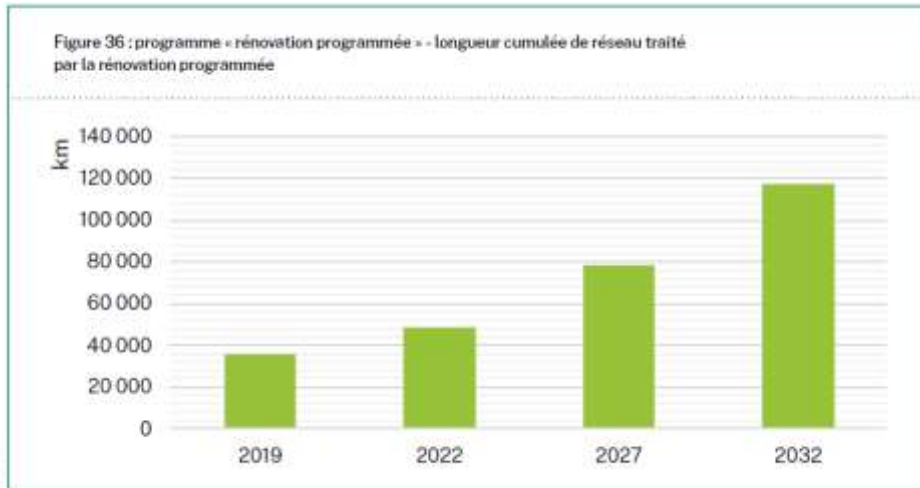
Indépendamment de l'intensification des nouveaux raccordements, RTE et Enedis poursuivent leurs politiques de renouvellement des réseaux de transport et de distribution.

L'âge moyen du réseau de RTE est de l'ordre de 50 ans. Les investissements de développement du réseau ont connu une forte croissance après-guerre et particulièrement dans les années 1970 et 1980. La problématique du vieillissement des ouvrages et de leur fin de vie, qui n'était pas une préoccupation centrale en matière de gestion d'actifs au début des années 2000, est devenue aujourd'hui une priorité. C'est pourquoi, RTE a établi un programme à échéance de 2025-2030 de relève des liaisons oléostatiques en Ile de France avec le renouvellement de certaines liaisons aériennes en liaisons souterraines à la suite d'analyses de contexte.

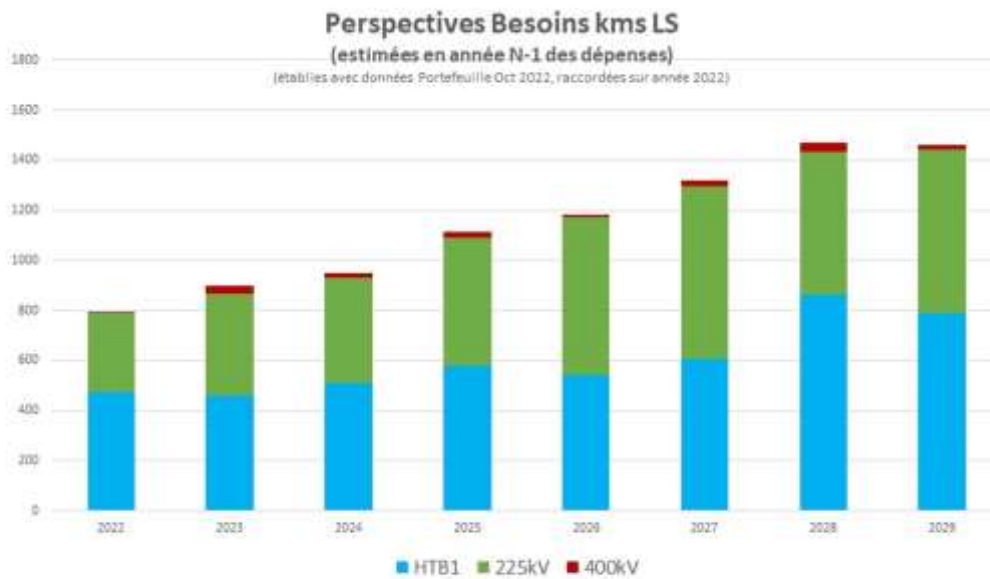
Sur le réseau aérien HTA d'Enedis, les trajectoires d'investissements prévoient, d'ici 2032, l'enfouissement ou la consolidation de 20 000 km sur les 48 000 km de lignes identifiés comme présentant des risques avérés au regard du référentiel climatique et de la présence de zones boisées. Pour le réseau aérien BT, Enedis met l'accent sur une accélération de la suppression des réseaux aériens en fils nus, plus fragiles au quotidien et plus sensibles aux risques climatiques, tout en présentant un défi majeur pour la gestion de la réalimentation des derniers clients.

L'analyse des différentes publications relatives aux plans d'investissements de RTE et Enedis permettent d'appréhender l'évolution des réseaux et conduisent à une estimation de croissance de l'ordre du doublement du besoin de câbles à l'horizon 2040.

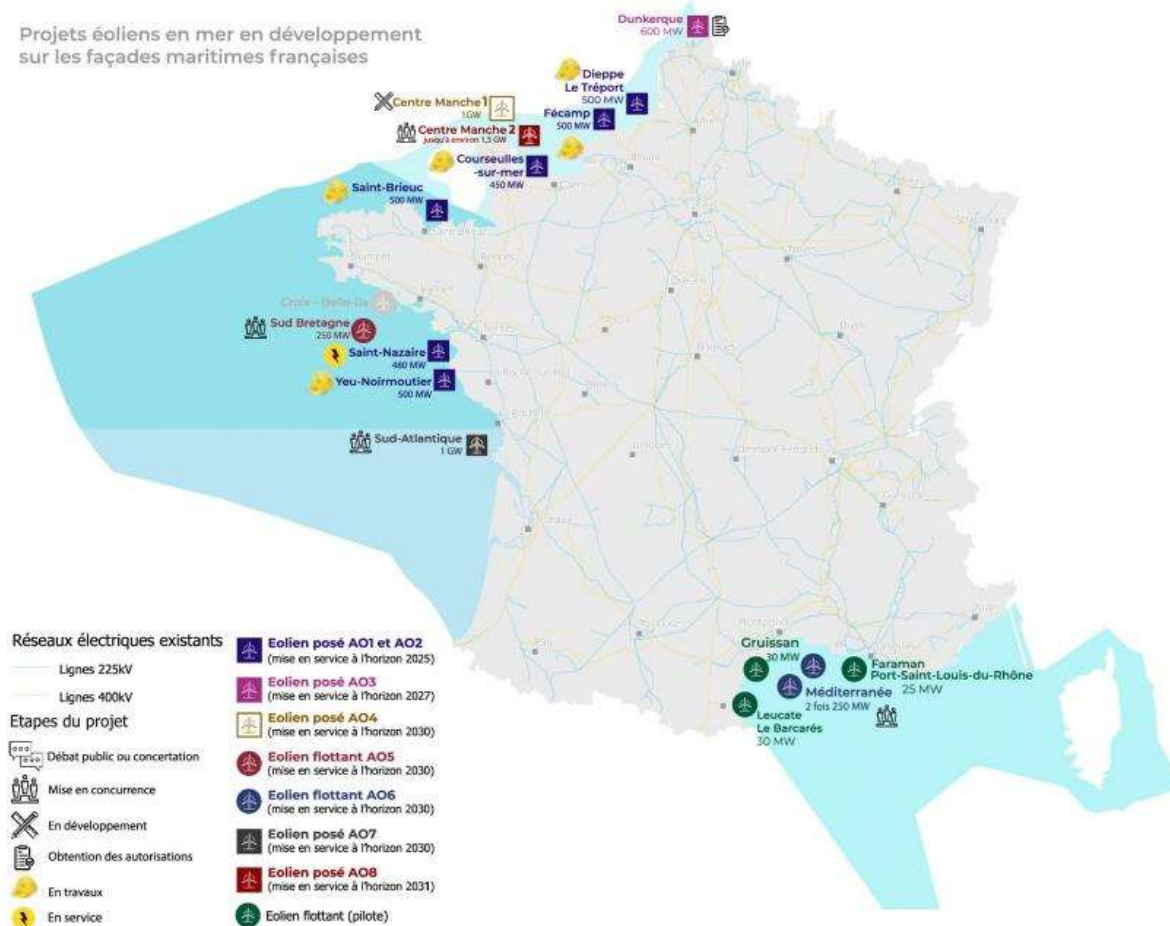




Marché cadre fourniture et montage de liaisons souterraines (2025)



Projets éoliens en mer en développement
sur les façades maritimes françaises



Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/eolien-en-mer-0>

Les écoles des réseaux pour la transition énergétique

La filière des réseaux électriques se trouvant en grande tension sur les recrutements de certains métiers, il était urgent de prendre des dispositions afin de renforcer son attractivité.

Une démarche permettant d'attirer, de former et de recruter les ressources humaines qui vont être nécessaires pour satisfaire la demande liée à l'évolution et au renouvellement des réseaux a été mise en œuvre par tous les acteurs de la filière. Elle s'est concrétisée le 20 mars 2023 par la signature d'une Convention de partenariat entre le SYCABEL, ENEDIS, RTE, FNTF, SERCE, SNER et GIMELEC.

La Convention porte sur la création d'un programme de formation inédit intitulé « Les Écoles des réseaux pour la transition énergétique » et vise à anticiper et accompagner les besoins massifs de recrutement de la filière dans un contexte de forte croissance des activités des réseaux électriques stimulée par la décarbonation et l'électrification des usages.

Prise en compte des défis environnementaux

Réponse de la filière électrique au Green Deal Européen et au projet de loi Industrie Verte

La filière électrique des réseaux électriques de transport et de distribution, dont les fabricants de câbles sont une composante, fait face à un défi industriel historique pour soutenir la croissance accélérée des besoins de la transition énergétique et les différentes politiques et programmes d'industrialisation verte au niveau tant européen que français. Sa toute première priorité est double. Elle souhaite, d'une part, se faire reconnaître comme maillon stratégique et indissociable de la Transition Énergétique et être intégrée, d'autre part, en tant que telle dans l'ensemble des dispositifs législatifs et réglementaires européens et nationaux. Son objectif est de bénéficier des mêmes facilités que l'ensemble des technologies de production qu'elle sera amenée à raccorder aux réseaux à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'industrie électrique.

Ainsi a-t-elle rencontré et fait des propositions aux Pouvoirs Publics qui doivent permettre la mise en place des évolutions industrielles nécessaires.

Active participation au groupe de travail « Décarbonation des sites industriels » dans le cadre du Comité Stratégique de Filière Infrastructures Numériques

Le SYCABEL est engagé avec la Direction Générale des Entreprises dans le cadre du CSF Infrastructures Numériques afin de mettre en place l'accompagnement des sites industriels de câbles et équipements de télécommunications vers une production moins carbonée et énergétiquement plus efficiente.

L'industrie du câble s'engage à produire dans un premier temps un diagnostic de l'impact environnemental de ses activités et de ses besoins. Avec l'aide de l'Etat, elle identifiera ensuite les acteurs publics et privés susceptibles de soutenir l'activation des leviers de verdissement.

Fort investissement pour l'application de la REP PMCB

Au 1^{er} janvier 2023, la Responsabilité Elargie aux Producteurs des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB) est devenue applicable. Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} mai 2023. Les éco-contributions sont redevables à partir du 1^{er} mai aux éco-organismes et applicables aux clients.

Le SYCABEL a activement participé aux travaux de préparation et de mise en place de la REP PMCB. Cette réglementation s'inscrit comme un marqueur fort vers le recyclage des matériaux et particulièrement des métaux stratégiques comme le cuivre.

Transition numérique vers de nouveaux marchés et usages

Des impacts majeurs pour les câbliers

- **La fermeture du réseau téléphonique en cuivre**

L'extinction du réseau téléphonique en cuivre est programmée entre 2023 et 2030 par plaques successives. Il sera remplacé par des « zones fibrées » jusqu'à la couverture totale du territoire en FttH prévue au mieux en 2025.

La construction du réseau en cuivre par France Télécom/Orange a été réalisée durant les années 1970/80. Sa modernisation au début des années 2000 a permis d'intégrer les nouveaux services de l'internet tout en continuant la téléphonie classique sur le réseau téléphonique commuté. Cette « boucle locale cuivre », déployée en souterrain et en aérien, est constituée de 1 million de km de câbles, 734 000 km de conduites, 15 millions de poteaux et 30 millions d'accès.

Les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) ont, pour leur part, connu une dynamique de déploiement très importante et les opérateurs migrent progressivement leurs accès en dégroupage sur cuivre vers la fibre optique. En 2021, près des 2/3 des abonnés fixes sur un total de 37,9 millions utilisaient le réseau en cuivre avec une disparité très importante entre les territoires. 12 millions d'utilisateurs, notamment dans les zones peu denses et rurales, ont une dépendance totale au réseau en cuivre pour disposer d'un abonnement fixe.

Fin 2022, 18,1 millions d'utilisateurs avaient un abonnement en fibre optique de bout en bout et près de 80 % des locaux étaient raccordables.

L'entretien des deux infrastructures en parallèle n'étant pas pertinent pour des raisons d'efficacité et de coûts, c'est l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) qui accompagne et facilite la sortie du cuivre pour qu'elle se fasse à bon rythme, tant au niveau de l'intérêt des utilisateurs que du jeu concurrentiel. Pour sa part, Orange ferme graduellement son réseau, le Gouvernement ayant exprimé sa volonté de généraliser sur tout le territoire le réseau en fibre optique qui deviendra la nouvelle infrastructure fixe de référence.

Le plan de fermeture du réseau en cuivre s'articule en deux étapes :

- une phase de transition de 2020 à 2025, déjà engagée, qui vise à préparer l'arrêt en attendant la fin des principaux déploiements du réseau FttH. Cette étape consiste à mener les expérimentations nécessaires avec les opérateurs pour définir une démarche industrielle, à organiser la migration des clients et anticiper la fermeture en évitant la création de nouveaux accès en cuivre,
- une phase de fermeture, de 2026 à 2030, pour fermer concrètement le réseau. Cette étape vise à arrêter la commercialisation de tout nouvel accès sur cuivre, à fermer techniquement le réseau dans une logique industrielle conforme au cadre réglementaire et à préparer la dépose de certains éléments du réseau.

Le volume annuel de locaux techniquement fermés est planifié comme suit :

- fin 2026, environ 3,8 millions de locaux
- fin 2027, environ 6,3 millions de locaux
- fin 2028, environ 8,4 millions de locaux
- fin 2029, environ 10,5 millions de locaux
- fin 2030, environ 10,5 millions de locaux

L'impact de la fermeture du réseau téléphonique en cuivre est majeur pour l'industrie du câble qui est confrontée à la nécessité de prendre des décisions opérationnelles. C'est pourquoi, elle a rapidement engagé des échanges avec tous les acteurs clés afin d'assurer la meilleure visibilité possible sur les matériels pour accompagner cette migration. Elle a appelé de ses vœux la prise en compte rapide de ses recommandations afin de garantir la viabilité du plan de fermeture. Le SYCABEL a tout d'abord réaffirmé qu'il constitue le maillon essentiel à la bonne conduite du plan de fermeture, dans l'intérêt des abonnés. Les atouts des câbliers reposent sur des compétences avérées et des ressources humaines, des outils industriels répartis dans l'hexagone, des approvisionnements spécifiques et une collaboration de très longue date avec l'opérateur historique (PTT, France Telecom puis ORANGE).

Le maintien d'une bonne qualité de service jusqu'à la fermeture étant une nécessité, le SYCABEL a recommandé un accompagnement et une collaboration orientés dans trois directions :

- la rationalisation de la gamme des produits et la gestion des commandes de fin de vie,
- l'analyse des risques sur l'approvisionnement des matières spécifiques et des stocks de produits finis,
- le maintien des compétences, la disponibilité des outils industriels et la garantie de qualité du service.

- **L'aboutissement du Plan France Très Haut Débit**

Comme exposé ci-dessus, le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dans l'hexagone est en passe de s'achever. Il n'est pas sans répercussions pour l'industrie du câble qui s'est mobilisée sans faille depuis son lancement en 2008. Le rythme de déploiement se ralentit désormais et le nombre de logements rendus raccordables sera divisé par 10 entre 2022 et 2030, toutes zones confondues.

Sur la même période, le nombre d'emplois liés à l'infrastructure fibre va être divisé par 3,3. Toutefois, les effectifs dédiés à l'opération et la maintenance du réseau seront multipliés par deux (source : Etude Prospective des Besoins en Emplois et Compétences menée par le cabinet Katalyse dans le cadre du CSF Infrastructures Numériques).

D'autres facteurs devraient également se traduire par un besoin accru de câbles et accessoires optiques :

- la maintenance,
- la densification, à savoir l'augmentation du nombre de lignes, notamment pour raccorder les logements neufs
- la sécurisation du réseau, à savoir le bouclage du réseau de collecte, l'enfouissement des lignes aériennes.

Le SYCABEL rappelle que l'industrie française du câble produit sur le territoire national tous les équipements nécessaires à la bonne exécution de ces opérations, garantissant ainsi sa souveraineté numérique.

Vers de nouveaux usages : le PoE (Power over Ethernet)

Les câbles sont omniprésents dans la construction et leurs constantes avancées technologiques leur permettent d'accompagner les nouveaux besoins du bâtiment intelligent. Le SYCABEL a récemment publié un livre blanc sur le PoE appliqué à la Gestion Technique des Bâtiments. Il illustre comment cette technologie peut transformer l'environnement digital du bâtiment intelligent en apportant plus de flexibilité et d'interopérabilité.

L'utilisation d'une GTB (Gestion Technique du Bâtiment), rendue obligatoire par le décret BACS², permet de réduire la consommation énergétique du bâtiment aux alentours de 30%.

Au-delà de l'efficacité environnementale pour le bâtiment, le marché du PoE est porté par celui plus large du bâtiment intelligent et sera également soutenu par le développement de la distribution en courant continu.

Le marché naissant de l'électrification des différentes mobilités est un soutien très puissant de la production locale et décentralisée d'énergies renouvelables ainsi que de l'interconnexion bâtiment-véhicule.

Enfin, citons l'évolution de l'usage des bâtiments. La tendance de fond de nos sociétés fait émerger un besoin de flexibilité, de reconfiguration des surfaces. Ceci est un sujet de réflexion très actuel pour les architectes. La solution PoE associée à l'IP permet de répondre à ce besoin de flexibilité par sa facilité de reconfiguration (tant logicielle que physique). Le PoE est une solution normalisée à l'échelle internationale, ouverte par nature. Elle permet de répondre au besoin d'interopérabilité et aux différents labels de performances des bâtiments.

Attractivité des emplois et développement des compétences au sein de la filière du numérique

En sa qualité de membre du Comité Stratégique de la Filière Infrastructures Numérique, le SYCABEL participe activement au nouvel axe de travail « Emploi et attractivité » piloté par Jacques de Heere.

L'accélération de la transformation numérique a accentué la demande et donc la pénurie de candidats, notamment dans le secteur des infrastructures numériques essentielles à la numérisation des entreprises et des foyers. Face aux difficultés rencontrées par les acteurs de la formation et de la reconversion, la filière est touchée depuis de nombreuses années par une tension dans les recrutements. Néanmoins, les besoins pour les entreprises évoluent en cohérence avec la progression des chantiers numériques.

Cette tension s'est tout d'abord illustrée sur les métiers du déploiement de la fibre optique. Aujourd'hui, les tensions se font jour sur le marché du raccordement de la fibre optique jusqu'au client final. Parallèlement, la crise sanitaire a conduit nombre de salariés à déménager ou à démissionner, parfois pour travailler en indépendant, réduisant les possibilités d'embauche selon les zones géographiques.

Selon l'Arcep, le nombre de salariés employés directement auprès des opérateurs s'établissait à 102 000 à la fin de l'année 2020. En 2022, c'est près de 31.000 emplois qui sont directement liés à la seule mise en oeuvre du Plan France Très Haut Débit. Le défi de maintenir les emplois de la filière en son sein, afin de capitaliser sur les compétences acquises, est une nécessité pour faire face à la complexification des infrastructures numériques.

Il est ainsi souhaitable que les personnes qui sont actuellement opérationnelles suivent des modules de montée en compétence pour faire face aux évolutions technologiques des cinq prochaines années. Pour autant, la pénurie de candidats touche toutes les strates de formation à l'instar de l'école Télécom Paris dont 99 % des diplômés sont embauchés moins de six mois après la sortie de l'école et 72 % avant l'obtention de leur diplôme.

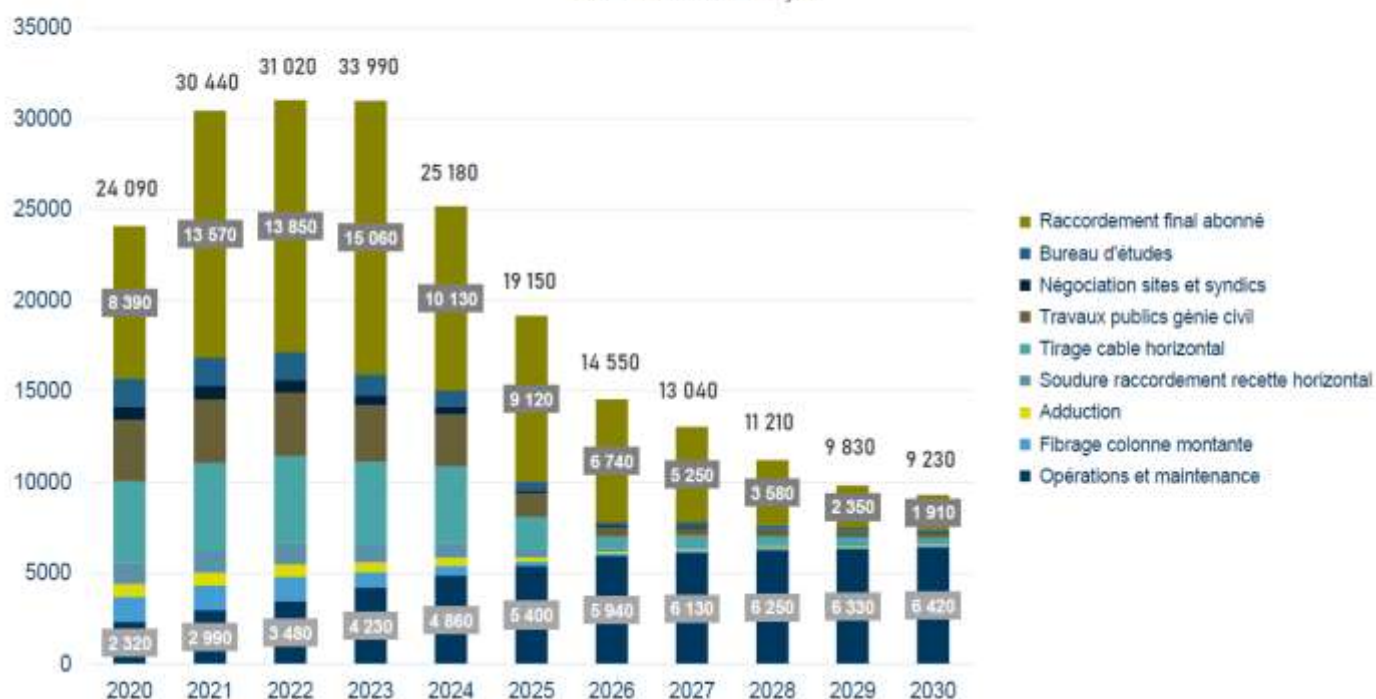
Pour faire face aux difficultés de recrutement, le secteur souhaite reclasser une partie de la main d'œuvre existante dans la maintenance des réseaux, qui pourrait mobiliser 17.000 emplois en 2025, contre moins de 8.000 en 2022.

D'autres relais de croissance sont identifiés comme porteurs pour les emplois de la filière. Citons par exemple la généralisation des Territoires Connectés ainsi que le recours croissant aux solutions industrielles utilisant la 5G. La création de passerelles entre les métiers du Très Haut Débit d'aujourd'hui et ceux de la prochaine décennie est d'ailleurs l'un des objectifs du protocole-cadre national d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pour la filière des infrastructures numériques signé en 2021.

Le groupe de travail va donc se concentrer sur l'attractivité de la filière des infrastructures numériques en donnant de la visibilité sur les formations, les perspectives de développement et la diversité des métiers.

Projections du nombre d'emplois liés à l'infrastructure fibre optique par famille de métiers 2020-2030

Source : Estimation Katalyse



² Le décret BACS, du 20 juillet 2020, pour « Building Automation & Control Systems » détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le décret tertiaire. Cette norme impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments d'ici le 1^{er} janvier 2025 à minima. Elle concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels pour lesquels le système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non avec un système de ventilation, a une puissance nominale supérieure à 290 kW. Pour les installations d'une puissance nominale supérieure à 70 kW, cette exigence devra être respectée d'ici le 1^{er} janvier 2027.